

# Certificat de conformité pour un document d'information sur un engagement électoral

(Loi sur la transparence des engagements électoraux, L.N.-B. 2018, c. 1, article 7)



**P 10 010**  
(2018-07-31)

<b>Partie A : Engagement électoral</b>	
Parti politique enregistré	
Numéro	
Titre	

<b>Partie B : Décision du contrôleur</b>
Le document d'information susmentionné se conforme à la <i>Loi sur la transparence des engagements électoraux</i> et au <i>Règlement général – Loi sur la transparence des engagements électoraux</i> . Le présent certificat de conformité et le document d'information en pièce jointe peuvent être examinés par le public sur le site Web d'Élections Nouveau-Brunswick.

<b>Partie C : Signature</b>	
Contrôleur du financement politique	Date